



TAXATION 2023 - SAINTE-BARBE


CATÉGORIE D'IMMEUBLES


COMPENSATION POUR SERVICES APPLICABLES


Taux de taxes foncières applicables Par unité de logement
A TOUS = 0,67 \$/ 100 d'évaluation

Terrain vacant (autre que agricole au sens de LPTAA)  0,5 unité	Emprunt 2011-04 eau-egout	273,67 \$	136,84 \$
	Taxe de service - Eau potable	294,33 \$	147,17 \$
	Taxe de service - Égout	175,70 \$	87,85 \$
	Taxe de service - Ordures ménagères	150,46 \$	- \$
	Taxe de service - Recyclage	0,31 \$	- \$
	Taxe de service - Compostage	28,66 \$	- \$
	Emprunt 2017-08 caserne	10,28 \$	5,14 \$
	Emprunt 2021-02 écocentre	29,60 \$	14,80 \$

Logement résidentiel (maison unifamiliale, chaque logement) 1 unité 	Emprunt 2011-04 eau-egout	273,67 \$	273,67 \$
	Taxe de service - Eau potable	294,33 \$	294,33 \$
	Taxe de service - Égout	175,70 \$	175,70 \$
	Taxe de service - Ordures ménagères	150,46 \$	150,46 \$
	Taxe de service - Recyclage	0,31 \$	0,31 \$
	Taxe de service - Compostage	28,66 \$	28,66 \$
	Emprunt 2017-08 caserne	10,28 \$	10,28 \$
	Emprunt 2021-02 écocentre	29,60 \$	29,60 \$

Logement commercial 1,5 unité (égout-aqueduc) 	Emprunt 2011-04 eau-egout	273,67 \$	410,51 \$
	Taxe de service - Eau potable	294,33 \$	441,50 \$
	Taxe de service - Égout	175,70 \$	263,55 \$
	Taxe de service - Ordures ménagères	150,46 \$	150,46 \$
	Taxe de service - Recyclage	0,31 \$	51,34 \$
	Taxe de service - Compostage	28,66 \$	28,66 \$
	Emprunt 2017-08 caserne	10,28 \$	15,42 \$
	Emprunt 2021-02 écocentre	29,60 \$	44,40 \$

Bâtiment de ferme 0,5 unité (égout-aqueduc)  2,5 unités 2,5 unités	Emprunt 2011-04 eau-egout	273,67 \$	136,84 \$
	Taxe de service - Eau potable	294,33 \$	147,17 \$
	Taxe de service - Égout	175,70 \$	87,85 \$
	Taxe de service - Ordures ménagères	150,46 \$	150,46 \$
	Taxe de service - Recyclage	0,31 \$	0,31 \$
	Taxe de service - Compostage	28,66 \$	28,66 \$
	Emprunt 2017-08 caserne	10,28 \$	25,70 \$
	Emprunt 2021-02 écocentre	29,60 \$	74,00 \$

Logement industriel 2 unités (égout-aqueduc)  2,5 unités 2,5 unités	Emprunt 2011-04 eau-egout	273,67 \$	547,34 \$
	Taxe de service - Eau potable	294,33 \$	588,66 \$
	Taxe de service - Égout	175,70 \$	351,40 \$
	Taxe de service - Ordures ménagères	150,46 \$	150,46 \$
	Taxe de service - Recyclage	0,31 \$	0,31 \$
	Taxe de service - Compostage	28,66 \$	28,66 \$
	Emprunt 2017-08 caserne	10,28 \$	25,70 \$
	Emprunt 2021-02 écocentre	29,60 \$	74,00 \$

2,5 unités	Bâtiment hôtelier, maison de tourisme, restaurant avec salle à manger	10,28 \$	25,70 \$
1 unité	Autre bâtiment	10,28 \$	10,28 \$
1 unité	Faucardage canaux	283,87 \$	283,87 \$

PAIEMENT DES TAXES

DATES D'ÉCHÉANCE 2023

10 MARS -10 JUIN-10 AOÛT-10 OCTOBRE

La Municipalité de Sainte-Barbe offre la possibilité de payer votre compte de taxes en quatre (4) versements lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300\$.

1er versement	Payable au plus tard le 10 mars 2023
2e versement	Payable au plus tard le 10 juin 2023
3e versement	Payable au plus tard le 10 août 2023
4e versement	Payable au plus tard le 10 octobre 2023
Pour un compte de taxes dont le montant total est moins de 300\$.	Le paiement est exigible au plus tard le 10 mars 2023
Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et du règlement 2023-01, le solde COMPLET de taxes devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.	

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Les modes de paiement suivants vous sont offerts : comptant, débit, chèque, internet.
 - dans toutes les institutions financières : comptoir, guichet ou par Internet
 - par la poste, en joignant à votre paiement les coupons détachables;
 - au guichet de l'hôtel de ville, 24 heures, il suffit d'insérer dans une enveloppe vos coupons avec votre paiement et de la glisser dans le guichet de paiement situé à droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville
 - en personne, au comptoir de la réception de l'Hôtel de ville, 470, ch.de l'Église

PRENEZ NOTE QUE LES CARTES DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉES.

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES TAXES

Le numéro de référence est le matricule apparaissant sur le coupon détachable sans le 69065.

Si vous payez par internet, il faut choisir le fournisseur dans les municipalités :

00730 - Municipalité Ste-Barbe -Taxes

N.B. Le matricule est relié à la propriété et non au propriétaire. Tout paiement fait par **chèque** doit être fait à l'ordre de la **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**.

IMPORTANT

La Municipalité de Sainte-Barbe ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier peu importe le mode de messagerie utilisé.

La réglementation municipale prévaut sur ce dépliant

Taxation et facturation : 450 371-2504
m.benoit@ste-barbe.com
c.girouard@ste-barbe.com
www.ste-barbe.com